



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence, le mercredi 1^{er} avril 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Andrée Loyer, directrice exécutive et M^e Geneviève Leduc, greffière

CE-2020-191

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU MÉDOC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Médoc, dossier RS-19-326, comme illustré au plan numéro CRO-20-076 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Médoc	Côté impair des résidences	Au complet	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-076 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-192

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Rédempteur, dossier RS-19-333, comme illustrée au plan numéro CRO-20-075 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de livraison :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Rédempteur	Est	À partir d'un point situé à 19 m au sud de la rue Garneau, sur une distance de 10 m vers le sud	Pour livraison commerciale 30 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-075 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-193

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE ÉLISABETH-BRUYÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Élisabeth-Bruyère, dossier RS-20-047, comme illustrée au plan numéro CRO-20-080 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Élisabeth-Bruyère	Nord	Du boulevard Maisonneuve à la rue Dollard-des-Ormeaux	En tout temps Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-080 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-194

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE LOUISBOURG - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES –
MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Louisbourg, dossier RS-20-045, comme illustré au plan numéro CRO-20-079 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
de Louisbourg	Côté pair des résidences	Au complet	En tout temps Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-079 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-195

SOUSSION 2019 SP 406 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE LA MONTÉE DALTON ENTRE LE CHEMIN PROULX ET LE CHEMIN DU 6^E RANG - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour les travaux de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e Rang, basé sur les prix forfaitaires, taux horaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 293 465,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 février 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme QDI à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e Rang;
- autorise la firme QDI à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e Rang.
- confirme son engagement à soumettre au MELCC et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-008-93754	267 972,72 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3086 – Chemin Gravier et montée Dalton
04-13493	12 762,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 730,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-196

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Notre-Dame, dossier RS-20-055, comme illustré au plan numéro CRO-20-082 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Notre-Dame		Du côté intérieur de l'îlot central (près de la résidence numéro 1240)	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-082 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-197

REJET DE SOUMISSION - 2019 SP 287 - FOURNITURE DE MODEMS À ÉTALEMENT DE SPECTRE (SPREAD SPECTRUM) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 12 novembre 2019, un appel d'offres public pour la fourniture de modems à étalement de spectre (spread spectrum);

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et le Service de l'informatique ont déterminé qu'il serait plus bénéfique pour la Ville d'opter pour une technologie différente, à savoir les modems cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 287.

Adoptée

CE-2020-198

HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+, S.E.N.C. - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PROJET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT AVEC UN SENTIER D'ACCÈS UNIVERSEL ET UN STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE AU PARC DU LAC-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1042 du 6 décembre 2017, adjugeait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de gestion des eaux de ruissellement avec un sentier d'accès universel et un stationnement écologique au parc du Lac-Beauchamp pour un montant total approximatif de 114 607,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 7 633,19 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 161578, 163087 et 163844;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a soumis des demandes d'honoraires supplémentaires en lien avec des activités de surveillance;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service de l'environnement recommande l'approbation des services supplémentaires pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 17 487,70 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 161578, 163087 et 163844 d'un montant total de 7 633,19 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de surveillances supplémentaires;
- approuve le montant de 17 487,70 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet Gestion des eaux de ruissellement avec un sentier d'accès universel et un stationnement écologique au parc du Lac-Beauchamp, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant de 139 727,97 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15018-001-93751	15 968,60 \$	PDI - Lac Beauchamp - Étude sur la problématique environnement - Étude du lac Beauchamp
04-13493	760,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	758,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-199

OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2019 SP 153 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS DE PLASTIQUE DESTINÉS À LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-528		WasteZero inc.	2019 SP 153 – Fourniture et livraison de sacs de plastique destinés à la collecte d'ordures ménagères	144 489,08 \$	03-07-2020 au 02-07-2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 7 mai 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45545-645-93752	131 937,79 \$	PGMR 2016-2020 - Fournitures spécialisées
04-13493	6 283,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 267,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-200

SOUSSION 2020 SP 023 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Triumvirate Environmental (Canada) inc., 1223, Montée de la Pomme d'Or, Contrecoeur, Québec, J0L 1C0, pour le transport et la disposition de résidus domestiques dangereux, incluant également les résidus dangereux de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 419 676 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 12 mai 2020 et se terminera le 14 mai 2022 inclusivement, avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 et 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-449-93753	86 100,25 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Autres collectes
04-13493	4 100,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 090,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-201

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2017 SP 048 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-345	CE-2019-348	Les Glissières Desbiens inc.	2017 SP 048 – Enlèvement, remplacement et réparation de glissières de sécurité	102 099,08 \$	26-04-2020 au 25-04-2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 9 mars 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-93755	93 230,06 \$	Signalisation – Entretien et réparation d'infrastructures
04-13493	4 440,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 428,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-202

SOUSSION 2020 SP 057 - LOCATION DE TRACTEURS DE FERME SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière et Poirier Equipment Ltd, 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de tracteurs de ferme sans opérateur, pour un montant approximatif pour trois ans de 175 773,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 18 février 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2021 et 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-515-93756	53 501,63 \$	Entretien des parcs et aménagements – Location de machinerie et de véhicules
04-13493	2 548,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 541,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-203

SOUSSION 2019 SP 360 - FOURNITURE DE CONSOLES D'ÉCLAIRAGE POUR LA SALLE ODYSSEE DE LA MAISON DE LA CULTURE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L.S.M. Son et Lumières inc., 4000, rue Jean-Marchand, bureau 100, Québec, Québec, G2C 1Y6, pour la fourniture de consoles d'éclairage pour la salle Odyssee de la Maison de la culture pour un montant total de 97 441,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mars 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19015-001-93750	84 750,00 \$	ACQ – Équipements spécialisés et rénovation de loges principales – Maison de la culture – Équipements scénographiques
04-13493	4 237,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 453,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Autorisation de dépenses en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et ville* et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

CE-2020-204

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	61 017,91 \$	9 au 13 mars 2020
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	600 119,56 \$	9 au 13 mars 2020
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	12 647,28 \$	9 au 13 mars 2020
Liste des embauches numéros 9	Embauche du personnel temporaire	397 953,25 \$	1 ^{er} au 7 mars 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-205

SOUSSION 2020 SP 014 - FOURNITURE D'ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ET PLAQUES D'ALUMINIUM - SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'accessoires de signalisation et plaques d'aluminium, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 février 2020, à savoir :

- La firme Signebec (2932733 Canada inc.), 19, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7, pour la section 1 sur les accessoires de signalisation et la section 3 sur les poteaux de signalisation pour une période de trois ans pour un montant total approximatif de 50 180,07 \$ incluant les taxes, pour la section 1 et de 100 474,03 \$ incluant les taxes, pour la section 3;
- La firme Signalisation de l'Estrie, 520, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 2Y8, pour la section 2 sur les produits de signalisation 3M et la section 4 sur les plaques d'aluminium pour une période de trois ans pour un montant total approximatif de 149 446,07 \$ incluant les taxes, pour la section 2 et de 91 240,29 \$ incluant les taxes, pour la section 4.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé de deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

CE-2020-206

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2020 - 263 907,89 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme PG Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc. sont échus depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme PG Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc., C/O 210190 Case postale 11728, succursale Centre-Ville Montréal, Québec, H3C 6P7, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour un montant de 263 907,89 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-93757	72 194,65 \$	Cour municipale – Entretien de logiciels
02-13310-555-93758	12 425,28 \$	Finances - Entretien de logiciels
02-70030-555-93759	138 347,88 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès - Entretien de logiciels
02-30810-555-93760	14 855,73 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciels
04-13493	11 476,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 607,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Janvier et février 2020

CE-2020-207

FIN D'EMPLOI EN PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 115499

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le retrait de l'accréditation sécuritaire de l'employé numéro 115499;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné appuient la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fin d'emploi en période de probation de l'employé numéro 115499.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif